

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PLAN DE RESTRUCTURATION DE L'AFPA – VŒU DE LA CCEDA

PLAN DE RESTRUCTURATION DE L'AFPA – VŒU DE LA CCEDA

Les élu-e-s du Conseil communautaire de la communauté de communes « entre Dore et Allier », réuni-e-s le 13 décembre 2018 expriment leurs vives inquiétudes face au plan de restructuration de l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) décidé par le gouvernement.

Ce plan prévoit la suppression, au niveau national, de plus de 1500 postes et la fermeture de 38 sites. En Auvergne, 80 postes seront concernés sur 150 en place actuellement ; le sud de l'Auvergne n'aura plus de centre.

Cette situation est très grave pour les territoires.

Ce projet dramatique pour les personnels et les demandeurs d'emploi est en contradiction avec les déclarations officielles sur la nécessité d'une formation professionnelle de qualité pour lutter contre le chômage.

Malgré les transferts de charge de l'Etat sur l'établissement (frais de maintenance des bâtiments, ...) l'AFPA qui est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) a fait la démonstration de ces compétences en matière de formation professionnelle.

Elle dispose de plateaux techniques reconnus par les entreprises. Elle a permis à 70 % des stagiaires un retour à l'emploi après leur formation. Elle assure des formations aussi à des publics éloignés de l'emploi. Elle participe ainsi à la lutte contre la précarité et la pauvreté.

C'est pourquoi les élu-e-s du Conseil communautaire de la communauté de communes « entre Dore et Allier », réuni-e-s le 13 décembre 2018, demandent aux pouvoirs publics le retrait de ce plan de démantèlement, une concertation avec le personnel et les élu-e-s, l'octroi de moyens pour assurer ses missions de service public et une activité permettant le maintien de la qualité de la formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes
EMETTENT un vœu de maintien des services des AFPA, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.